



Envoi par courrier et par télécopie : (418) 541-4510

Québec, le 28 mai 2003

Monsieur Roger Lavoie
Service de l'urbanisme
VILLE DE SAGUENAY
201, rue Racine Est
Case postale 129
Chicoutimi (Québec) G7H 5B8

Objet : Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet précité la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

Questions du 28 mai 2003 adressées à la Ville de Saguenay

Villégiature et récréotourisme au lac Kénogami

Question 1

La municipalité dispose-t-elle d'un portrait socio-économique de l'utilisation récréotouristique actuelle du lac Kénogami ? Le cas échéant, pourrait-elle le déposer auprès de la commission ?

Question 2

Quelle est la population riveraine actuelle du lac Kénogami ? Le nombre de résidents saisonniers et le nombre de résidents permanents ? Quel pourcentage de cette population riveraine occupe des secteurs du lac particulièrement vulnérables à l'exondation lors des baisses de niveau estivales ou automnales ?

Question 3

La municipalité peut-elle évaluer les retombées foncières actuelles des zones résidentielles et de villégiature bordant le lac Kénogami ?

Question 4

L'étude d'impact mentionne la présence de plusieurs établissements récréotouristiques en périphérie du lac Kénogami (volume 1, p. 6-27). Globalement, quelles seraient les retombées économiques régionales et locales actuelles générées par les équipements récréotouristiques existants autour du lac Kénogami ?

La carte «Portrait général du milieu» accompagnant l'étude d'impact montre d'importantes aires de «villégiature projetée» en périphérie du lac Kénogami. Dans un des compléments à l'étude d'impact (document déposé PR8, p. 32), il est indiqué que plus de la moitié du rivage se prêterait bien aux loisirs familiaux.

Question 5

Quelles superficies et quelles longueurs de territoire riverain la municipalité prévoit-elle consacrer au développement de la villégiature en périphérie du lac Kénogami ?

Question 6

Dans quel horizon de temps ce développement est-il prévu ?

Question 7

Quelle population supplémentaire ces terrains pourraient-ils desservir ?

Question 8

Quel potentiel de retombées fiscales ces terrains représentent-ils ?

Question 9

L'actuel projet de rehaussement des digues est-il susceptible de modifier les projets de développement de la villégiature en périphérie du lac Kénogami ?

Question 10

Cette nouvelle population potentielle est-elle prise en compte dans le développement des plans d'évacuation en cas d'inondation ?

Question 11

Y a-t-il en périphérie du lac Kénogami des portions du territoire riverain consacrées à la conservation ou bénéficiant d'un statut les soustrayant au développement de la villégiature ? Le cas échéant, quel est leur statut, où sont-elles situées et quelle superficie et quelle longueur de rivage couvrent-elles ?